

autour de leur Père, s'accomplit comme de coutume. C'était en même temps la clôture de la retraite pour nos frères du Tiers-Ordre et le digne couronnement d'une si belle fête.

Fraternités de Saint-François et de Saint-Joseph

LES Frères Tertiaires de ces deux Fraternités ont eu leur retraite annuelle, prêchée en même temps, à la chapelle de Notre-Dame-des-Anges par le R. P. Colomban, et à la chapelle du couvent, rue Dorchester, par le R. P. Gaston. D'un côté comme de l'autre, les exercices ont été suivis avec le zèle et l'empressement que savent mettre partout nos chers Tertiaires. Ils ont mieux compris leurs devoirs, leurs responsabilités, l'avenir nous le prouvera, nous le savons à n'en pas douter. Il y eu de part et d'autre cérémonies de vêture et de profession. Une dernière cérémonie bien touchante réunissait nos chers Tertiaires et leurs amis le dimanche 10 septembre au cimetière.

Tous nos Lecteurs savent ce qu'est ce pèlerinage au cimetière ; c'est une tradition de famille qui, tous les ans à pareille date, réunit, dans le champ de la mort, nos frères et amis. Là, avec eux, pour ceux qui ne sont plus, nous faisons un chemin de croix solennel pour les défunts. Cette année, le temps le plus splendide avait amené une foule énorme et cependant tout se fit avec calme et piété. Merci à nos chers Tertiaires, et à leur amis ! Merci, au nom des âmes du Purgatoire !

Saint-Joseph de Lévis

DU 5 au 10 septembre dernier, cette antique paroisse reçut les bienfaits de la Visite canonique.

Durant ces jours de grâce, une foule compacte et recueillie se pressait dans l'enceinte sacrée. Tout contribuait à charmer. Le Tiers-Ordre est connu et aimé depuis nombre d'années : puis la voix angélique des Enfants de Marie venait à chaque instruction rehausser l'éclat de la parole sainte et remplir les cœurs d'une ardeur toute nouvelle.

Elles méritaient une récompense : elles la reçurent à la clôture, lorsque le Père Visiteur les remerciant publiquement, leur souhaita de devenir bientôt les filles du Séraphin d'Assise : lui, le parfait enfant de Notre-Dame des Anges, le héraut de Marie, le grand amant de la "douce Mère de Jésus." N'est-ce pas lui qui, dans sa Règle du Tiers-Ordre, demande à ses enfants de rendre à la Très Sainte Vierge des honneurs que n'exigent pas les confréries d'Enfants de Marie : tels que le jeûne du 7 décembre, veille de l'Immaculée-Conception, le petit Office de la sainte Vierge, qui est la prière quotidienne du Tiers-Ordre, ou au moins les 12 *Ave* de l'office, que le Tertiaire offre comme en souvenir des 12 étoiles brillantes, qui ceignent le front virginal de la Reine des Cieux.

On se souvient qu'un enfant de Marie, sainte Rose de Viterbe, reçut de

la p
saint
filles
arch
lées

Le
suiva
Fr
Maît
Turc
Sœ
Mde
dis :
Mlle

Le
fession
taires
annue
magni
dis qu
âmes
20,000
la cha

LE
é
F

Sainte
âmes g
chaque
commu
Sacré
aussi tr
champ
de réci
du cha
les Tert
fessions
prendre
Bienheu
tre leur